

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL117

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 10

À l'alinéa 16, supprimer la référence :

« du deuxième alinéa de l'article L. 213-10 et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence avec l'amendement de suppression du II de l'article 7, introduit au Sénat